

---

État détaillé des dons patriotiques déposés à la Convention du 1er au 10 frimaire, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État détaillé des dons patriotiques déposés à la Convention du 1er au 10 frimaire, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 407-411;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39692\\_t1\\_0407\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39692_t1_0407_0000_8);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La commune de Limoges demande qu'il soit fait ouverture de la chasse de Saint-Martial, en présence de deux commissaires des autorités constituées (1).

Le département du Calvados enfin régénéré, la commune de Caen a fourni aux braves défenseurs de la République plus de 1,000 paires de souliers, des chemises, des draps, des habits, des linges à charpie, des selles et des brides; elle a dans la commune, à la disposition de la nation, plus de 600 marcs d'argenterie, des croix de Saint-Louis, des masses électorales [RECTORALES], des cloches, des fers, des cuivres, enfin, plusieurs cercueils de plomb; tous les prêtres abdiquent et ne veulent avoir d'autre culte que celui de la raison et de la vérité, et elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du maire de la commune de Caen (3).

« Caen, 8 frimaire an II de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

« Le département du Calvados, enfin régénéré, n'offre de toutes parts qu'une sublime montagne. Au premier bruit que les brigands se portaient sur le département de la Manche, tous coururent aux armes pour arrêter ce torrent dévastateur, tous se disputèrent à l'envi la gloire d'anéantir cette horde de scélérats. La commune de Caen, dévorée de l'amour de la liberté, s'est empressée, de son côté, de fournir aux besoins de ces braves défenseurs; plus de 1,000 paires de souliers, des chemises, des draps, des habits, du linge à charpie, des selles, des brides, etc., remis à la maison commune, sont à la disposition des représentants du peuple et des généraux.

« Plus de 600 marcs d'argenterie, des croix de Saint-Louis, des masses rectorales, des cloches, des fers, des cuivres, instruments inutiles du fanatisme qui expire dans nos murs, vont partir pour la Convention nationale; des cercueils de plomb extraits des caveaux, vont se convertir en instruments de mort pour exterminer les ennemis de la République et de la Montagne.

« Un grand exemple émané de notre sein avancera et provoquera dans le département le triomphe de la raison et de la philosophie. Trois de nos collègues, les citoyens Servant, Harfort et Virrel viennent d'abdiquer leurs fonctions en déposant ces chiffons ridicules qui les investissaient du droit d'égarer le peuple impunément, et ont juré de n'employer à l'avenir leurs talents que pour l'éclairer.

« Voilà comme la commune de Caen se venge des inculpations calomnieuses que la malveil-

lance ou l'erreur a dirigées contre elle; encore un instant et tous les ennemis de la République auront disparu. C'est de la Montagne que doit partir le coup qui doit les terrasser. Restez donc à votre poste, républicains représentants, achevez de sauver la nation française, assurez la destruction de tous les sceptres, la liberté de tous les peuples, le bonheur de l'univers. Vous obtiendrez les couronnes que le peuple réserve à ses libérateurs, l'affection de vos contemporains, la reconnaissance de la postérité.

« L'envoyé de l'assemblée primaire de la Fermeté, et maire de la commune de Caen,

« SONON. »

ETAT des dons patriotiques faits à la Convention nationale, depuis et compris le 1<sup>er</sup> frimaire, l'an II de la République, jusques et compris le 10 du même mois.

Du 1<sup>er</sup> frimaire.

Le citoyen Melinot, député du département de l'Ain, a déposé, pour les frais de la campagne de la seconde année, la somme de 500 livres en assignats.

Le district de Nantua fait passer, pour les frais de la guerre, les sommes ci-après déposées par le citoyen Jentel, curé de la paroisse de Charrix, ci..... 20 liv.

Mernet, curé de Vollognat..... 30

Beroud, curé de Montafelon..... 25

Frère Jean, desservant de la paroisse de Santonnax..... 20

Martin Desmarest, ex-capucin, en un assignat de 100 sols..... 5

Benoist fait passer 2 médailles de cuivre, et un écu de 6 livres..... 6

La Société populaire de l'île d'Aix fait passer en assignats..... 297

La commune et la Société populaire de Ville-neuve-sur-Vanne font passer deux décorations et deux couverts d'argent.

Le citoyen Millière, architecte, fait don d'une médaille d'or.

La commune d'Essonnes envoie une montre d'argent.

Un anonyme fait don de 3 écus de 6 livres et 6 médailles tant grandes que petites.

Le procureur syndic du district de Mussidan envoie une décoration militaire et un brevet.

Le citoyen Bruat, accusateur militaire de l'armée du Rhin, fait passer les effets ci-après trouvés dans le porte-manteau de Bésil, fusillé le 24 brumaire.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 266.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 266.

(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 808.

**Savoir :**

Une décoration militaire; une tabatière en or; 2 montres en or, dont une à répétition; une cuillère et une fourchette d'argent; 2 grosses épau-  
lètes d'argent à grains d'épinard; une autre simple; une dragonne en or.

Le citoyen Banel, capitaine au 9<sup>e</sup> bataillon des fédérés, envoie par un bon de la poste, en numéraire 9 liv. 12 s.

*Du 2 frimaire.*

Rien.

*Du 3 dudit.*

La commune de Mus fait passer une décoration militaire.

Le département de la Haute-Marne fait passer 2 décorations et 2 lettres; plus, une médaille d'or du citoyen Regnaut, chirurgien.

Le citoyen Lemasson, sous-chef des bureaux civils de la marine, envoie son brevet de sous-chef.

Le citoyen Baudouin-Nicolas Lebœuf fait passer une médaille d'argent doré, représentant d'un côté Henri IV, et de l'autre son mariage.

La commune de Bernay envoie 5 décorations.

Le citoyen Vincent, curé de Betignicourt, département de l'Aube, fait don en numéraire de 17 liv. 8 s.

La commune de Gray fait passer 9 décorations militaires avec leurs brevets.

Le citoyen Bellegarde, député, remet sur le bureau une décoration militaire.

§ La commune de Montpellier fait parvenir 25 décorations militaires avec différentes lettres et brevets.

La Société populaire de Nérès envoie en assignats 446 liv. 10 s., en numéraire 138 livres, plus une grande et une petite paires de boucles d'argent et une médaille.

La commune de Mariembourg fait passer une décoration militaire.

La commune de Rosay fait passer, au nom du citoyen Royer, un assignat de 50 livres.

Les employés dans les bureaux des biens nationaux donnent, conformément à leur soumission volontaire, la somme de 200 livres pour les frais de la guerre.

Le citoyen Degaud, curé d'Épineuil, près Tonnerre, fait don d'une montre d'or.

*Du 4 frimaire.*

La municipalité de Breuil-sur-Bar envoie une décoration militaire.

Le citoyen Gastey, maire de Toissey, envoie 4 décorations militaires.

La citoyenne Junie Texier, épouse de Brutus Dudevant, envoie une médaille d'argent représentant le ci-devant roi et sa femme.

La commune de Sauveterre fait passer deux décorations militaires et deux brevets.

La commune de Condé fait passer une décoration militaire et un brevet.

Le district de Tessel fait passer une décoration militaire et une garde d'épée, de cuivre argentée.

La Commission municipale de Provins a fait déposer une petite boîte contenant de petites pierres et perles, et une grande croix du ci-devant ordre de Saint-Louis.

Le citoyen Carrel, ancien quartier-maître d'un bataillon, a envoyé 300 livres en assignats.

Le citoyen Salgues, ci-devant chanoine de Saint-Thomas à Sens, en renonçant à ses fonctions ecclésiastiques, a donné 120 livres en assignats.

Le procureur syndic du district de Valence a envoyé une décoration militaire et un brevet.

*Du 5 frimaire.*

La citoyenne Valot, bonne patriote, a donné : 1<sup>o</sup> une tabatière d'argent; 2<sup>o</sup> une petite pièce d'argent des payeurs des rentes; 3<sup>o</sup> deux paires d'anneaux d'oreilles, en or, et 6 livres en monnaie.

Le citoyen Martin, au nom de la commune de Bayeux, a déposé 10 décorations militaires.

Le citoyen Boissieu, député de l'Isère, a donné deux contrats sur la nation, produisant 93 liv. 14 s. 9 d. annuellement, et les arrérages qui lui en sont dus.

La citoyenne Marie-Agathe Besançon, épouse non commune en biens d'Antoine-André Girardot, citoyenne de Paris, a abandonné 212 liv. 8 s. qui lui sont dus pour les années 1791 et 1792 d'une pension portée sur l'état des Acadiens, en qualité de pensionnaire.

Les citoyens Bau, Albanelle, Folliot, tous trois de Chablis, département de l'Yonne, ont déposé 164 liv. 14 s., en numéraire, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Maran, fils, employé au département de la justice, a donné un couvert d'argent et une paire de boucles d'argent. le tout pour les frais de la guerre.

La Société populaire de Lurre, a envoyé une médaille de cuivre, représentant l'abandon des privilèges, le 4 août 1789.

Une citoyenne divorcée, qui n'a pas dit son nom, a donné une pièce de mariage, représentant le mariage du ci-devant roi.

Le citoyen Hocquel a donné une paire de boucles d'argent pour souliers et une montre d'or.

*Du 6 frimaire.*

Le citoyen Agricole Merle, rue Basse-du-Rempart, section des Piques, a envoyé un assignat de 50 livres; il destine cette somme aux frais de la guerre.

Le citoyen Dupain, procureur général syndic du département de l'Hérault, a envoyé une décoration militaire.

Les membres du comité de surveillance d'Annay de Périgny, canton de Noyers, district de Tonnerre, ont envoyé 59 livres en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Quatre-Sols Yvart a envoyé un assignat de 200 livres pour la solde d'Aristide Quatre-Sols, son fils, volontaire au 1<sup>er</sup> bataillon de Seine-et-Marne, compagnie Taveau.

Le citoyen Pastoureau, secrétaire du district de Bourg, a envoyé un galon de manteau, une dragonne, une épaulette et une contre-épaulette en or.

Le citoyen Chollier, procureur syndic du district de Vienne, département de l'Isère, a envoyé une décoration militaire.

La Société populaire de Roanne a envoyé une décoration militaire.

La municipalité de la commune d'Altkirch a envoyé 5 décorations militaires et un brevet.

Le citoyen Branchu, de Crépy, a donné, au nom du citoyen Serni, curé de Duvy, 3 couverts en argent.

Les nouveaux juges montagnards du district de Châlons-sur-Marne, ont donné en argent 87 livres, en assignats 57 livres, le tout pour les frais de la guerre.

La commune de Vaujour a envoyé pour les frais de la guerre, 1,200 livres en assignats; elle a envoyé en outre une décoration militaire.

Le curé de Mennecy, admis à la barre, a déposé : 1<sup>o</sup> une étoile d'étoffe; 2<sup>o</sup> une montre d'or à répétition; 3<sup>o</sup> une paire de boucles d'argent; 4<sup>o</sup> un écu de 6 livres; 5<sup>o</sup> trois assignats de 10 liv.

Les citoyens de la commune de Contres ont envoyé un crachat du Saint-Esprit, en argent.

La commune de Thiers a envoyé 80 jetons d'argent pour les frais de la guerre.

*Du 7 frimaire.*

Le citoyen Laurent Caunay, marchand de meubles, rue Cassette, section de Mucius-Scaevola, a donné en argent 19 liv. 13 s.

La Commission militaire de l'Ouest a envoyé 97 pièces d'or, dont 4 de 48 livres, et 93 de 24 livres..... 2,424 l. » s.  
 18 écus de 6 livres..... 108 »  
 3 écus de 3 livres..... 9 »  
 4 pièces de 1 liv. 4 s..... 4 16  
 4 de 12 livres..... 2 8  
 et un double scl..... » 2

Total..... 2,548 l. 6 s.

Plus un cachet d'argent et une montre d'or.

Le secrétaire de la Société populaire de Pont-Audemer a envoyé une décoration militaire.

La commune de Cambrai a envoyé une décoration militaire.

Le citoyen Bar, représentant du peuple près l'armée du Nord, a envoyé 4 décorations militaires.

Le citoyen Albert, curé de Jouanville et Bantilly, district de Briey, département de la Moselle, a envoyé 332 livres, dont 23 livres en argent, et 309 livres en assignats, en un bon de la poste.

La Société populaire de Frévent, a envoyé 132 liv. 12 s. en numéraire, en un bon de la poste.

La commune de Verrières a envoyé une décoration et un assignat de 100 livres à face royale, avec un brevet.

Les citoyens Lacroix, Legendre et Louchet, représentants dans le département de la Seine-Inférieure, ont envoyé, de la part des officiers, en assignats..... 450 l. » s.

Plus, 57 liv. 15 s. en numéraire, y compris 2 gourdes de 5 liv. 5 s. données pour 6 livres, et une demie donnée pour 3 livres, ci..... 57 15

Le citoyen Luc Assin, officier de santé du bataillon du Gers, a envoyé 29 petits bouts de galon, qui ont été employés à faire des boutonnières.

Le citoyen Potier, curé aux Jonquières, canton de Grancourt, district de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, a envoyé 87 liv. 15 s. en numéraire, pour échanger contre des assignats.

*Du 8 frimaire.*

Le citoyen Bonjour, oncle, adjoint à la 4<sup>e</sup> division de la marine, a donné 75 livres pour le troisième quartier de sa contribution volontaire.

Les administrateurs du directoire du district d'Orléans ont envoyé le récépissé du receveur du district, de la somme de 2,465 liv. 3 s. qu'ils ont payée pour les frais de la guerre.

L'épouse du citoyen Philippe Deniset, ancien cultivateur à Interville, district de Janville, a donné une médaille d'or, du prix d'agriculture, qu'il reçut en 1789.

Le citoyen Guillaume Valette a envoyé 3 assignats de 5 livres.

La citoyenne le Conte Pruno a donné 31 jetons en argent, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Lamotz, fils de Lure, a envoyé 3 décorations militaires et un brevet.

Le citoyen Chasteau d'Antibes a envoyé d'Aix un assignat de 400 livres, pour les frais de la guerre.

Un anonyme a donné 2 chandeliers d'argent avec leurs bobèches, et un écu de 6 livres.

Un anonyme a donné pour les frais de la guerre 467 liv. 15 s. en assignats.

Un anonyme a donné pour les frais de la guerre 138 livres en assignats.

Il s'est trouvé sur le bureau un paquet, sans désignation de nom, contenant 3 décorations militaires, et une de Malte.

Plus, un autre paquet contenant 2 croix d'un ordre étranger, une petite couronne d'or, qui semble avoir surmonté une croix de Malte, et un anneau de décoration; plus, 2 liv. 2 s. en argent.

Un anonyme a donné une bague à anneau d'or, montée d'une rose au milieu, et 5 autres petites aux côtés; et une petite clef d'argent doré tenue par une petite main.

Le citoyen Moustut, administrateur du directoire du district de Carbeil, a envoyé 8 décorations militaires.

*Du 9 frimaire.*

Le citoyen Henri Bouvenot a donné, pour les frais de la guerre, 48 livres en or.

Le citoyen Bousillon, ex-député constituant, a donné une médaille de cuivre doré, représentant la séance de l'abandon des privilèges le 4 août 1789.

Le citoyen François Barseras a donné une médaille d'argent.

Le citoyen Cambon, député, a donné, au nom de deux inconnus, 69 livres en argent.

Le citoyen Richard, député, a remis 2 décorations militaires.

Les officiers municipaux de la commune de Castel ont apporté une décoration militaire.

La commune de Vertus, district de Châlons, a envoyé 3 décorations militaires.

Le citoyen Toussaint a envoyé 2 brevets de privilégiés, et 6 petits morceaux d'argent.

Le citoyen Toubeau, desservant de la commune de la Chapelle, a donné 2 jetons d'argent, 2 pièces d'argent d'Espagne, 2 pièces d'argent d'Allemagne, une pièce de 12 s. argent de France, 1664. Une pièce d'argent de Frédéric I<sup>er</sup>, 1783. Une idem d'argent de Georges II, 1744. Un écu

de 6 livres de Louis XIV, 1709. Une pièce d'argent de Charles IX, 1567. Une idem d'Henri II, 1561. Une idem d'Henri III, 1575. Une idem d'Henri IV, 1602. Une idem de Louis XIII. Deux de Louis XIV, 1645, 1642.

La municipalité de Saint-Nicolas-de-la-Grave, département de la Haute-Garonne, a envoyé 3 assignats de chacun 500 livres; en tout, 1,500 livres.

*Du 10 frimaire.*

Le citoyen Duperret, garçon de la salle, a donné 10 livres pour trois mois et dix jours de sa soumission volontaire, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Hautefeuille, garçon de fourrière, a donné 40 livres en assignats, pour le complément du mois de brumaire.

Le citoyen Victor Letellier a donné une médaille d'or, provenant d'un prix de la société d'agriculture de Soissons, pesant 3 onces.

Le citoyen Ruffy, de Saint-Malo, a fait parvenir sa décoration de fédéré de 1790.

Les administrateurs du district de Saint-Malo ont envoyé 18 décorations militaires, avec plusieurs brevets.

La commune de Saint-Florentin a apporté 5 décorations militaires.

Le citoyen Muljean, capitaine, a envoyé de Dunkerque un assignat de 50 livres.

La Société populaire de Frévent (1) a envoyé

(1) Nous insérons ici une adresse de la Société populaire de Frévent qui est jointe au dossier de la séance.

*La Société populaire et sans-culotte de Frévent,  
à la Convention nationale.*

« Représentants,

« Les principes de la raison et de la vérité se développent dans notre commune : le culte de la Liberté commence à s'y propager.

« Le citoyen Mazy (\*), ex-religieux, vient de nous remettre, au milieu des plus vifs applaudissements, ses lettres de prêtrise, nous vous les faisons passer. Après avoir fait ce dépôt, jadis précieux, il a ajouté que, cédant aux impulsions de la nature, et voulant remplir à la fois tous les devoirs d'un bon républicain, il allait prendre pour compagnie une jeune veuve, déjà mère. Nous espérons que son salutaire exemple aura des imitateurs, car il compte encore parmi nous beaucoup de ci-devant confrères.

« Représentants, continuez de vous occuper de notre bonheur, et nous continuerons de vous bénir.

« Nous vous envoyons 24 livres en or, dont un de nos concitoyens fait don à la Patrie, et 225 livres en argent, pour être échangées en assignats.

« Frévent, 28 brumaire, an II de la République, une et indivisible.

« PRÉVOST, président; MAZY, secrétaire; SAURE, secrétaire. »

(\*) Archives nationales, carton F<sup>9</sup> 887, dossier Mazy.

310 liv. 16 s. en argent, en un bon de la poste, du 16 novembre.

La même Société a également envoyé 249 livres en argent, en un bon de la poste, du 18 novembre; mais elle retient 225 livres en assignats pour pareille somme en argent, et elle donne 24 livres.

Le citoyen Dombey a donné un assignat de 50 livres et 96 livres en espèces; en tout, 146 liv.

Le citoyen Royane, procureur syndic du district de Valence, a envoyé une décoration militaire et un brevet.

Un membre a déposé, au nom du comité de surveillance et révolutionnaire de Thouars, 99 jetons d'argent et une plaque de garde-chasse d'un émigré, aussi en argent.

Le citoyen Laurent, représentant du peuple, a envoyé, de la part de plusieurs chirurgiens de l'hôpital de St-Wast d'Arras, une somme de 640 livres en assignats.

Le citoyen Judicis, président de la Société populaire de Martel, a envoyé une décoration militaire et un petit cachet d'argent.

Le conseil général de la commune de Cambrai a envoyé 2 décorations militaires et 2 brevets.

La Société montagnarde de la commune d'Aignan a envoyé, pour les frais de la guerre, 181 liv. 15 s. en papier et 63 livres en numéraire; en tout, 244 liv. 15 s. Plus 3 décorations militaires, 2 plaques en argent, de hausse-col, et un cachet d'argent, 5 cachets de cuivre, et une plaque à fleurs de lys; plus un hausse-col aussi de cuivre (1).

La séance est levée à quatre heures et demie (2).

Signé, ROMME, Président; REVERCHON, PHILIPPEAUX, FRÉCINE, MERLIN (de Thionville), ROGER-DUCOS, RICHARD, secrétaires.

**PIECES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAPPORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAPPORTER A LA SÉANCE DU 10 FRIMAIRE AN II (SAMEDI 30 NOVEMBRE 1793).**

I.

LETTRE DES REPRÉSENTANTS SOUBRANY ET RICHAUD, COMMISSAIRES DE LA CONVENTION PRÈS L'ARMÉE DE LA MOSELLE, PAR LAQUELLE ILS ANNONCENT DIVERS MOUVEMENTS OPÉRÉS PAR CETTE ARMÉE (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 267 à 277.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 278.

(3) La lettre de Soubrany et Richaud n'est pas mentionnée dans le procès-verbal de la séance du 10 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par la plupart des journaux de l'époque.

*Suit le texte de la lettre de Soubrany et Richaud d'après un document des Archives du ministère de la guerre (1).*

*Les représentants du peuple près l'armée de la Moselle, à la Convention nationale.*

« Au quartier général de l'armée de la Moselle, à Deux-Ponts, le 2 frimaire, 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

« Vous vous avez mandé hier (2) la marche des généraux Amibert et Vincent sur Hombourg et le Carlsberg, sans pouvoir vous apprendre les résultats. Vous les avez sans doute présagés par les succès rapides de l'armée de la Moselle. Les satellites des tyrans ont fui devant les soldats de la liberté et leur ont abandonné les hauteurs de Hombourg et la position redoutable du Carlsberg. Nous avons appris qu'ils ont évacué Bermazens (Pirmazens) où nous croyons qu'ils se réuniront en force pour profiter de tous les avantages que leur donne la nature dans cette position.

« Vous serez sans doute étonnés que les Prussiens nous abandonnent avec cette facilité des postes qui, s'ils eussent été attaqués de front, nous auraient été disputés avec bien de l'avantage et auraient coûté la vie à beaucoup de nos braves défenseurs. Mais l'épreuve qu'ils ont faite le 27 du courage et de l'ardeur des soldats de la République, et la marche combinée des différentes colonnes qui menacent l'ennemi de tous côtés, lui faisant craindre de se voir enveloppé, il est ainsi forcé d'évacuer des postes qui paraissent inattaquables par leur nature.

« On croit que l'armée prussienne s'est retirée à Kaiser-Lautern et dans les environs. Le projet du général était, ce soir, de les y aller chercher; il est à présumer qu'ils voudront disputer cette position qui leur offre de grands moyens de résistance; mais les difficultés qu'elle présente à l'armée de la République seront un triomphe de plus pour les soldats de la patrie, qui brûlent d'exterminer cette horde d'esclaves. Les ennemis une fois chassés de Kaiser-Lautern seront forcés de se retirer dans le Palatinat, d'abandonner les Vosges, et laisseront à l'armée de la Moselle tous les chemins ouverts pour aller au but où tend une expédition aussi heureusement commencée. Nous espérons que l'issue sera couronnée des mêmes succès et que les despotes, chassés d'un territoire qu'ils ont trop longtemps souillé, sentiront enfin l'inutilité de leurs efforts contre des hommes libres, et qui préfèrent la mort à la perte du premier de tous les biens.

« P.-A. SOUBRANY; H<sup>c</sup> RICHAUD.

« P.-S. L. commissaire ordonnateur en chef Archer vous adressera, par le même courrier

(1) *Archives du ministère de la guerre, armées du Rhin et de la Moselle*, carton 2/24.

(2) Voy. ci-dessus, séance du 4 frimaire an II, p. 2, la lettre dont il est question.